

République et canton de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 21 juin 2022

Salle du Conseil

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PECAUT - +A	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Guy MUSY - EPA	Président	
Yves GUBELMANN - PLR	Vice-Président	
Alexandra PLANCHON	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Corinne ALHANKO-BAUER - PLR		Anita PORDES - PLR	
Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA		Giuseppe RICCIUTI - PLR	
Stéphanie BARON LEVRAT - EPA		Jean-Luc RICHARDET - EPA	
Meret BLANC-ODERMATT - PLR		Alexandre SOUCAS - EPA	
Pierre-Yves DECHEVRENS - LC		Claire THIBAUT-BULLIARD - PLR	
Caroline DOMBRE - EPA		Onur VON BURG - EPA	
Philippe GAILLARD - EPA		Eric WEHRLI - LC	
Nicole IMHOF - LC			

Administration :

Excusée : Mme Alexandra DÉRUAZ (Secrétaire générale)

Public : /



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 10 mai 2022.

2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.

3. Communication(s) du bureau.

4. Rapports des commissions.

- a) Rapport de la commission Sociale. Séance du 3 mai 2022.
- b) Rapport de la commission des Finances. Séance du 21 février 2022.
- c) Rapport du Conseil de fondation « La T'Anières ». Séance du mercredi 6 avril 2022. Mme Caroline DOMBRE, déléguée.

5. Projets de délibérations.

Délibération No 2020-2025 D – 058 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de TTC 310'000 F destiné aux travaux d'aménagement de la place du Bas.

Délibération No 2020-2025 D – 059 – Proposition du Maire relative à l'annulation de la délibération 2020-2025 - D – 031 du 22 juin 2021 – « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 150'000 F pour la mise en œuvre d'une zone 30 km/h. à Chevrens ».

Délibération No 2020-2025 D – 060 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 540'000 F destiné aux travaux de réalisation d'une zone 30km/h à Chevrens.

6. Projet(s) de motion(s).

7. Projet(s) de résolution(s).

Résolution 2020-2025 R – 007 - Résolution du Conseil municipal relative à la nomination du premier lieutenant Fabrizio Maggiotto de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune d'Anières au grade de capitaine dès le 1er juillet 2022.

8. Projet du compte rendu administratif et financier de la commune d'Anières. Exercice 2021.

9. Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).

10. Communication(s) du Maire et des Adjoint(s).

11. Questions écrites ou orales.

12. Huis clos. Information de M. le Maire sur les dossiers de naturalisation.



M. Guy MUSY, ci-après M. le Président, ouvre la séance à 20h.00 et salue l'Assemblée. En préambule, il adresse le discours suivant :

« Monsieur le Maire,
Madame l'Adjointe,
Monsieur l'Adjoint,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,
Madame la secrétaire générale,
Madame la secrétaire du Conseil municipal,
Mesdames, Messieurs,

Pour commencer, je tiens à remercier les personnes ici présentes de la confiance qu'elles m'ont m'accordé en m'élisant à la présidence du Conseil municipal pour l'année 2022-2023.

Je souhaite également remercier mon prédécesseur, Mme Corinne Alhanko-Bauer, qui a conduit, jusqu'à ce jour, nos débats avec rigueur, constance et clarté.

Merci, chère Corinne, tu m'as permis de me former en m'apportant des conseils qui me seront certainement très utiles pour assumer cette année de présidence.

Mes remerciements s'adressent aussi à Mme Alexandra Planchon, secrétaire du Conseil municipal.

En prenant aujourd'hui cette fonction de président, je porte un regard sur le chemin parcouru depuis mon arrivée à Anières durant l'année 2000. Lors de mes premières années dans notre commune, j'ai pu, grâce aux contacts établis avec d'autres parents à la sortie de l'école, m'intéresser à la vie communale et m'y investir. Durant toutes ces années à Anières, j'ai suivi régulièrement l'actualité politique de la Commune et je me suis intéressé à la vie publique. J'ai toujours eu l'envie de m'impliquer dans la vie politique communale, mais je n'avais pas, jusqu'ici, eu le courage ou l'opportunité de me lancer. Il a fallu le hasard d'une rencontre à la sortie du bus, un soir, pour qu'une personne dans cette assemblée, et qui se reconnaîtra certainement, m'offre cette opportunité et me propose de me lancer dans la vie politique communale en 2019.

Ensuite, tout s'est enchaîné, il y a eu les élections en 2020 et, aujourd'hui, me voici donc président du Conseil municipal. Je peux vous dire que c'est avec une grande fierté que je prends cette fonction.

Je souhaiterais maintenant vous dire quelques mots sur deux enjeux qui me tiennent à cœur et qui certainement seront au centre de nos débats de ces prochaines années.

Le premier est celui de la transition écologique. En 2002, au sommet de la Terre à Rio, le Président français, Jacques Chirac, prononçait cette phrase devenue célèbre "Notre maison brûle et nous regardons ailleurs". 20 ans plus tard, si nous ne regardons plus ailleurs, l'incendie est loin d'être éteint. Cela pour vous dire qu'il est de notre responsabilité, en tant qu'élus et élus, de faire tout ce qui est possible pour que nous puissions aller de l'avant dans cette transition écologique, et cela même si à notre échelon de la Commune d'Anières, nos prérogatives sont limitées.

Le deuxième enjeu est celui de la cohésion sociale. Il est aussi de notre devoir de veiller que chaque citoyenne et citoyen, enfant, jeune, adulte, aînée et aîné, puisse s'intégrer et participer à la vie sociale, économique, culturelle et politique de notre Commune et de notre Canton. En tant qu'élus et élus communaux, nous avons un rôle à jouer à ce niveau en favorisant l'égalité des chances, l'aide aux personnes en difficultés, l'intégration des personnes d'autres cultures et la prise en compte de la question du genre dans nos politiques publiques.

Avant de conclure, je m'engage à faire de mon mieux pour assumer cette fonction durant cette année, que ce soit dans la conduite des débats de cette assemblée ou dans sa représentation dans les moments officiels. Je m'assurerai que nos échanges se déroulent dans les meilleures conditions possibles et que chacune et chacun puisse avoir accès à la parole.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre attention et votre confiance et je vous invite maintenant à débiter notre séance ».

Applaudissements.



M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 10 mai 2022.

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 10 mai 2022.

Le procès-verbal de la séance du mardi 10 mai 2022 est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour, soit la discussion et l'approbation de l'ordre du jour.

Point 2 – Discussion et approbation de l'ordre du jour.

M. le Président cède la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire propose de repousser le point 12 relatif au huis clos au mois de septembre. M. le Maire a reçu plusieurs candidatures pour les naturalisations mais son emploi du temps ne lui a pas permis de les rencontrer. Il rencontrera les candidats durant l'été.

Mme Claire THIBAUT-BULLIARD rend l'assemblée attentive au fait que le rapport de la commission Sociale du 14 mars 2022 n'a pas été lu dans son intégralité lors de la précédente séance du Conseil municipal. Or, une information semblait importante vis-à-vis de la fête du 1^{er} août.

Le Conseil municipal accepte l'ajout du rapport du 14 mars 2022 de la commission Sociale au point 4 de l'ordre du jour à l'unanimité.

Le Conseil municipal accepte l'ordre du jour tel qu'amendé au point 12 à l'unanimité.

M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

Point 3 – Communications du bureau.

M. le Président donne lecture d'une communication du bureau :

- *Droit d'opposition du Conseil municipal. Courrier de l'ACG du 7 juin 2022. Décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 6 avril 2022. PV d'entrée en force le 7 avril 2022 :*
 - *Octroi, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de 6,2 millions de francs au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022 (le courrier sera mis sur CMNet).*

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

Point 4 – Rapports des commissions.

M. le Président passe la parole à Mme Claire THIBAUT-BULLIARD, Présidente de la commission Sociale.

- a) Rapports de la commission Sociale. Séances des 14 mars (ajout) et 3 mai 2022.

Pas de questions des membres du Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Claire THIBAUT-BULLIARD pour ses rapports.

 **Rapports en annexe du présent procès-verbal.**



M. le Président passe la parole à M. Jean-Luc RICHARDET pour le rapport de la commission des Finances. Séance du 21 février 2022.

b) Rapport de la commission des Finances. Séance du 21 février 2022.

Pas de questions des membres du Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Jean-Luc RICHARDET pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président passe la parole à Mme Caroline DOMBRE pour le rapport du Conseil de fondation « La T'Anières ». Séance du 6 avril 2022.

c) Rapport du Conseil de fondation « La T'Anières ». Séance du 6 avril 2022.

M. Yves GUBELMANN en conclut sur la base du rapport de Mme Caroline DOMBRE que la T'Anières est gérée par deux directrices. Mme Caroline DOMBRE explique qu'il y a une codirection avec une partie sur le terrain avec les enfants et une partie de pure direction.

Mme Corine ALHANKO-BAUER note qu'il y a 66 enfants d'inscrits. Elle se demande si la T'Anières peut encore accueillir d'autres enfants ou si ce nombre est un maximum.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH indique que tout dépend du nombre de jours occupés par les enfants. La T'Anières sera très probablement complète. À noter qu'il y a 15 places avec le repas le midi, 10 places le matin et 9 places pour les tous petits (1 à 2 ans).

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie Mme Caroline DOMBRE pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

Point 5 – Projets de délibérations.

M. le Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 058.

À l'unanimité des voix (16 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération n°2020-2025 D – 058 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de TTC 310'000 F destiné aux travaux d'aménagement de la place du Bas.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 D – 058 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de TTC 310'000 F destiné aux travaux d'aménagement de la place du Bas.

Vu l'exposé des motifs,

Vu le premier crédit d'étude voté le 23 juin 2020, délibération N° 2020-2025 D-004, d'un montant de TTC 1'090'000 F, approuvé par le département de la cohésion sociale le 16 septembre 2022,

Vu le devis prévisionnel de ce crédit d'étude complémentaire préparé par le groupement Terreau ;



Vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, route, sécurité, développement durable » lors de sa séance du mardi 31 mai 2022, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, pour l'ouverture de ce crédit d'étude complémentaire de TTC 310'000 F ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1 lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 – B 6 05 ;

Conformément à la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

**le conseil municipal
décide**

par 16 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'accepter l'engagement d'une étude complémentaire destiné aux travaux d'aménagement de la place du Bas.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit complémentaire d'étude de TTC 310'000 F, qui sera intégré au crédit initial de TTC 1'090'000 F, délibération N° 2020-2025 D - 004.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif, du bilan dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude complémentaire sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser Monsieur le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de TTC 310'000 F afin de permettre l'exécution de cette étude.

M. le Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 059.

À l'unanimité des voix (16 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération n°2020-2025 D – 059 – Proposition du Maire relative à l'annulation de la délibération 2020-2025 - D – 031 du 22 juin 2021 – « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 150'000 F pour la mise en œuvre d'une zone 30 km/h. à Chevrens ».

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération No 2020-2025 D – 059 – Proposition du Maire relative à l'annulation de la délibération 2020-2025 - D – 031 du 22 juin 2021 – « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 150'000 F pour la mise en œuvre d'une zone 30 km/h. à Chevrens ».

Vu la délibération votée le 22 juin 2021, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 150'000 F pour la mise en œuvre d'une zone 30 km/h. à Chevrens,

Vu le rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 15 juin 2021,



Conformément à la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

**le conseil municipal
décide**

par 16 voix pour, soit à l'unanimité

D'annuler la délibération 2020-2025 – D – 031 du 22 juin 2021 - « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 150'000 F pour la mise en œuvre d'une zone 30 km/h. à Chevrens ».

M. le Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 060.

À l'unanimité des voix (16 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération n°2020-2025 D – 060 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 540'000 F destiné aux travaux de réalisation d'une zone 30km/h à Chevrens.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération No 2020-2025 D – 060 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 540'000 F destiné aux travaux de réalisation d'une zone 30km/h à Chevrens.

Vu l'exposé des motifs,

Vu le préavis favorable formulé par l'Office Cantonal des Transport (OCT) d'aménager une zone 30 km/h en date du 31 janvier 2022,

Vu le dossier d'autorisation de construire, déposé le 27 novembre 2020 auprès de l'Office des autorisations de construire – DD 114011 – RE « Aménagement d'une zone 30km/h, de quais de bus et de places de stationnement » qui a été validé en date du 26 avril 2022,

Vu l'enquête publique de 30 jours ouverte le 3 février 2022,

Vu l'arrêté de réglementation de la circulation et du stationnement dans le périmètre dit du « Hameau de Chevrens » en date du 21 mars 2022,

Vu la présentation en commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable », le 1 février 2022, du rapport d'analyse mené par la société Ertec, concernant l'état visuel et structurel de l'ensemble des voiries communales, dans laquelle le groupement de mandataires préconise le remplacement préalable de la structure de la route afin de rénover durablement la voirie publique avant la mise en place des éléments de modération de vitesse.

Conformément à la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

**le conseil municipal
décide**

par 16 voix pour, soit à l'unanimité

1. De réaliser les travaux de création d'une zone 30 km/h à Chevrens.



2. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de TTC 540'000 F destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de TTC 540'000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.
5. D'autoriser Monsieur le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 540'000 F afin de permettre l'exécution de ces travaux.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour, soit les projets de motions.

Point 6 – Projet(s) de motion(s).

Pas de projet de motion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour, soit les projets de résolutions.

Point 7 – Projet(s) de résolution(s).

M. le Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la résolution 2020-2025 – R 007.

À l'unanimité des voix (16 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de résolution 2020-2025 – R 007 - Résolution du Conseil municipal relative à la nomination du premier lieutenant Fabrizio Maggiotto de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune d'Anières au grade de capitaine dès le 1er juillet 2022.

M. le Maire Pascal WASSMER informe que le premier lieutenant M. Fabrizio Maggiotto est âgé de 51 ans. Sa profession est celle de mécanicien de locomotive. Il est entré dans la compagnie le 1^{er} janvier 2007. Il s'est tout de suite investi dans la compagnie et a suivi rapidement une école de sous-officiers. Il a été nommé sous-officier le 1^{er} décembre 2008. Il a ensuite poursuivi sa carrière en étant nommé officier le 1^{er} janvier 2013 après avoir suivi une école. Il a pris en charge la compagnie au pied levé et a été nommé commandant ad intérim le 1^{er} août 2017. Puis, il a suivi l'école de commandant du 28 mars au 14 mai 2022 et a réussi brillamment les examens. Il a mené la compagnie à l'entière satisfaction de la commune jusqu'à ce jour. Pour ces raisons, M. le Maire soutient la nomination du premier lieutenant M. Fabrizio Maggiotto au grade de capitaine afin qu'il puisse prendre officiellement le commandement de la compagnie.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne lecture de la résolution et propose de passer au vote.

Résolution du Conseil municipal relative à la nomination du premier lieutenant Fabrizio Maggiotto de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune d'Anières au grade de capitaine dès le 1er juillet 2022.

Vu la conduite couronnée de succès de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune d'Anières par Fabrizio Maggiotto en sa qualité de premier lieutenant, chef de corps ad interim depuis le 1^{er} août 2017 ;



Vu sa réussite aux examens de l'école de commandants sapeurs-pompiers 2022, formation qu'il a suivie du 28 mars au 14 mai 2022 ;

Vu le préavis favorable de l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires à sa nomination au grade de capitaine du 20 mai 2022 ;

Vu l'article 20 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 30 octobre 2020 (F 4 05) et l'article 19 de son règlement d'application du 25 juillet 1990 (F 4 05.01) ;

Vu l'article 29, alinéa 3, l'article 30 A, alinéa 3, lettre a) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide

par 16 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'accepter, avec sincères félicitations, la nomination du premier lieutenant Fabrizio Maggiotto de la Compagnie des sapeurs-pompiers d'Anières au grade de capitaine dès le 1er juillet 2022.
2. D'inviter le Maire à communiquer cette décision au département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS-OCPPAM).

Applaudissements.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 8 de l'ordre du jour, soit le projet du compte rendu administratif et financier 2021.

Point 8 – Projet du compte rendu administratif et financier 2021.

M. le Président cède la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire mentionne que le projet du compte rendu administratif et financier 2021 a été distribué lors de la présente séance à tous les Conseillers municipaux. Ils sont priés d'en prendre connaissance et de faire part de leurs remarques, corrections ou adjonctions éventuelles d'ici le 21 juillet 2022. Le rapport sera ensuite imprimé en version définitive.

M. Yves GUBELMANN souhaite s'assurer qu'il s'agit d'une version en projet, ce que confirme M. le Maire. L'administration tiendra compte des remarques, corrections ou adjonctions éventuelles des Conseillers municipaux avant de statuer sur la version définitive et de l'imprimer, tout en conservant le secret de fonction.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, soit les proposition(s) du Maire et des Adjoints.

Point 9 – Proposition(s) du Maire et des Adjoints.

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire propose au Conseil municipal le renvoi du Règlement relatif à l'aide sociale individuelle et le renvoi de la mise à jour du Règlement du cimetière à la commission des Finances. À noter que depuis le 1^{er} juin, des assistantes sociales sont à disposition de la population. Il s'agit d'un partenariat entre Corsier, Hermance, Anières et Collonge. Corsier, Hermance et Anières ont discuté quant au fait d'avoir un règlement commun.



M. le Maire précise que la validation du règlement est faite par le Maire à Corsier et Hermance. Pour Anières, le texte doit être validé par le Conseil municipal sur la base du règlement du Conseil municipal. Le projet de règlement sera envoyé aux membres de la commission des Finances. Le second renvoi en commission des Finances concerne la mise à jour du Règlement du cimetière.

M. le Président fait voter le Conseil municipal sur l'entrée en matière de ces points.

À l'unanimité des voix (16 oui), le Conseil municipal est d'accord d'entrer en matière sur le renvoi du Règlement relatif à l'aide sociale individuelle et le renvoi de la mise à jour du Règlement du cimetière à la commission des Finances.

M. le Président met au vote le renvoi de ces points en commission des Finances.

À l'unanimité des voix (16 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi du Règlement relatif à l'aide sociale individuelle et le renvoi de la mise à jour du Règlement du cimetière à la commission des finances.

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de proposition.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de proposition.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour, soit les communications du Maire et des Adjoints.

Point 10 – Communications du Maire et des Adjoints.

M. le Président cède la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire n'a pas de communication.

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Fondation de la commune d'Anières pour le logement

Mme l'Adjointe rappelle qu'il avait été annoncé que la délibération relative aux comptes de l'Exercice 2021 de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement serait présentée et votée lors de la séance du Conseil municipal du 21 juin 2022. Toutefois, bien que les comptes aient été finalisés, ils doivent encore être révisés par la société Berney et approuvés par le Conseil de Fondation, ainsi que par l'Exécutif et ensuite préavisé par la commission des Finances. En accord avec le SAFCO, ainsi que l'organe de surveillance des Fondations, la délibération sera présentée cet automne, permettant ainsi d'avoir tous les documents utiles pour permettre son analyse avant l'envoi pour le vote par le Conseil municipal.

Mme l'Adjointe ajoute ensuite que la demande d'autorisation pour la ferme de l'Astural a été déposée.

M. Yves GUBELMANN se demande s'il n'y a pas un délai pour la révision des comptes, ce que confirme Mme l'Adjointe. Les réviseurs ont toutefois quelque peu tardé pour réviser les comptes. La Fondation a donc demandé au SAFCO de rallonger le délai.



Zone sportive des Ambys

Mme l'Adjointe annonce que le délai référendaire est arrivé à son terme pour le PL des Ambys. La commune a reçu une communication de la Chambre Administrative de la Cour de Justice selon laquelle il n'y a pas eu de recours. La commune peut dès lors lancer le projet pour créer cette zone sportive.

Applaudissements.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de communication.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 11 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

Point 11 – Questions écrites ou orales.

M. le Président cède la parole à M. Philippe GAILLARD.

Campagne contre les déchets sauvages

M. Philippe GAILLARD souhaite savoir à partir de quel moment les affiches relatives à la campagne contre les déchets sauvages seront affichées. M. le Maire Pascal WASSMER répond qu'il avait donné une information à ce sujet en commission. L'administration a reçu les supports le jour même de la présente séance. Ces supports seront installés en fin de semaine. En outre, un tous-ménages va suivre pour informer les communiens de cette campagne. La commune a également prévu de lancer courant juillet son propre compte Instagram. La première publication portera sur les déchets sauvages. À noter qu'une journée de ramassage des déchets (clean up day) est prévue le 17 septembre. Enfin, une réflexion portait sur les poubelles avec tri sélectif et les cendriers. Ce point sera traité lors de la commission réunie Assainissement et Urbanisme du 30 août 2022.

M. le Président cède la parole à Mme Claire THIBAUT-BULLIARD.

Zone 30 de Chevrens

Mme Claire THIBAUT-BULLIARD remercie l'exécutif d'avoir mené à bien le projet de zone 30 à Chevrens qui démarrera à l'automne. En ce qui concerne l'enrobé qui sera utilisé, Mme Claire THIBAUT-BULLIARD se rappelle que le Conseil municipal avait suggéré en décembre 2020 d'utiliser du phonoabsorbant. Or, cette solution semble avoir été écartée. M. le Maire explique qu'en raison des ralentisseurs, les véhicules ne devraient pas rouler très vite. Il propose cependant de contacter le spécialiste pour donner les valeurs de bruit. Il relève par ailleurs que le phonoabsorbant doit être refait régulièrement.

Mme Claire THIBAUT-BULLIARD souligne qu'il convient également de revoir les aménagements. Le trafic sera limité à 30 km/h mais de nombreuses personnes ne respecteront pas la réglementation, en particulier la nuit ce qui risque de causer des nuisances nocturnes. Mme Claire THIBAUT-BULLIARD invite l'exécutif à prendre cela en considération. En ce qui concerne le revêtement actuel, elle se demande s'il sera supprimé car la surface pavée impacte le roulement des roues (les nuisances sonores sont décuplées), d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'une délimitation incitant les automobilistes à respecter les piétons.

M. le Maire invite Mme Claire THIBAUT-BULLIARD à consulter les plans (qui peuvent également être montrés aux autres membres du Conseil municipal) avec le responsable technique pour avoir une explication sur les aménagements prévus.



Mme Claire THIBAUT-BULLIARD désire ensuite savoir si des radars d'indicateur de vitesse sont prévus, ce qu'infirmes M. le Maire car les radars de la commune ne sont plus utilisables en raison de problème d'application. M. le Maire mentionne que la commune pourrait refaire une campagne avec le TCS (qui donne des rapports très détaillés et précis).

Mme Claire THIBAUT-BULLIARD estime que ces radars ont un effet très préventif.

Le point 12 de l'OJ relatif aux naturalisations ayant été reporté au mois de septembre et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20h57.

Le Président du Conseil municipal :

p. abs. [Signature]

Un Conseiller municipal :

[Signature]

La secrétaire du Conseil municipal :

[Signature]



Procès-verbaliste : EMH Imagine.com Sàrl

Annexes :

- Rapports des commissions.



Commune d'Anières

COMMISSION : Sociale, culture et loisirs

Séance du : mardi 14 mars 2022

Lors de cette séance du mardi 14 mars, Monsieur Pascal Pécaut a informé la commission **des subventions attribuées par l'exécutif** comme suit :

- **CHF 1'000.- ont été alloués à Plein Les Watts festival.**

Il s'agit d'un soutien pour la 14ème édition de ce festival qui aura lieu les 4, 15 et 16 juillet 2022 au parc Navazza de Lancy.

- **CHF 500.- ont été alloués à l'Orchestre Juventuti** pour leurs prochains concerts à Genève et leur tournée en Italie.

Cette association a été fondée en 2017, par des jeunes musiciens, et compte aujourd'hui une septantaine de membres. Elle a pour but de rendre la musique plus accessible au grand public. Il s'agit d'une demande de soutien pour leurs prochains concerts à Genève et leur tournée en Italie.

- **CHF 500.- à l'Association Ohana.**

Cette association soutient les familles en Suisse romande à travers des prestations de coaching familial pour développer les ressources des parents et des enfants au sein de leur foyer en cas de dysfonctionnements.

- **CHF 1'000.- au Corps de musique de Landwehr.**

Le corps de musique de Landwehr, harmonie officielle de l'Etat de Genève, est le plus ancien corps de musique de Suisse, il a été fondé en 1798.

- **CHF 1'000.- à Forom Ecoute.**

Il s'agit de la fondation romande des malentendants qui propose par ailleurs d'organiser une demi-journée pour sensibiliser le personnel de la Mairie et de l'école sur ce thème.

- **CHF 1'000.- à l'Association pour la sauvegarde du Léman (ASL).**

L'ASL est une association franco-suisse créée en 1980, elle a pour mission la préservation des eaux du Lac Léman et ses affluents ainsi que la sensibilisation des populations locales à cette sauvegarde.

- **CHF 2'500.- à l'Association EnQuête**, pour leur pièce « Angelina » programmée du 22 mars au 3 avril 2022 au théâtre du Galpon, sur le thème de la prostitution et ses stigmates. Une dizaine d'entrées seront mises à la disposition de la commune.

- **CHF 300.- à la brigade d'éducation et de prévention.**

Il s'agit d'un soutien au concours annuel de sécurité routière destiné aux élèves de 8P du canton de Genève.

- **CHF 125.- à Genève Rando.**

Genève Rando est responsable de baliser le réseau cantonal de chemins de randonnée qui s'étend sur plus de 350 km.

Concernant les **propositions de l'Exécutif**, la commission a voté à **l'unanimité** pour un octroi de subvention de :

- **CHF 5'000.- pour la restauration du retable de l'Eglise de Meinier.**

Cette demande émane de l'Eglise catholique Romaine de Genève pour la paroisse de Meinier, Gy et Jussy afin de préserver le patrimoine du canton. Le coût total de cette rénovation s'élève à CHF 188'355.-.

- **CHF 40'000.- pour la restauration de la Tour d'Hermance.**

Cette demande émane de l'association « Les Amis de la tour médiévale d'Hermance » qui a été créée afin de trouver les fonds nécessaires à cette restauration, dont le coût total s'élève à CHF 1'560'736.-.

- **CHF 50'000.- à la Croix-Rouge Suisse pour une aide d'urgence en Ukraine.**

Ce vote a été conditionné à une demande de crédit budgétaire supplémentaire du même montant, soit CHF 50'000.-, pour l'aide à l'étranger, lors du Conseil Municipal du mardi 22 mars. (délibération N° 2020-2025 - D - 051).

- **CHF 1'000.- au Centre de liaison des associations féminines genevoises (CLAFG).**

Le Centre de liaison des associations féminines genevoises a été créée en 1937.

Il a pour but de promouvoir une égalité entre hommes et femmes dans les domaines économique, social culturel et politique. Il contribue au dialogue entre le monde politique et associatif.

- **CHF 5'000.- à l'Association Théâtrechamp.**

Théâtrechamp forme des enfants et des adolescents à l'art et la discipline de la scène par le biais de divers ateliers, théâtre, chant, danse et de création de spectacles.

Les spectacles mis sur pied répondent aux préoccupations des enfants et adolescents face au monde des adultes.

- **CHF 1'000.- à l'Association La Farce.**

L'association La Farce propose des distributions de denrées alimentaires à caractère gratuit pour un public étudiant qui en réclame la nécessité, de manière inconditionnelle et sans justificatif financier. L'objectif est d'agir contre la précarité et le gaspillage alimentaire, créer de la solidarité et favoriser le lien social, dans une optique de durabilité.

Puis, toujours concernant les **propositions de l'Exécutif**, la commission a voté à la majorité :

- **La tenue d'une commission extraordinaire**, le mardi 22 mars à 19h30, afin d'auditionner l'association « Passons à l'Action » et ainsi répondre à un besoin urgent d'acquisition d'un véhicule utilitaire, dont le coût a été estimé à CHF 20'000.-.

Cette association a été fondée en 2014 afin de venir en aide aux personnes en situation précaire et aux SDF dans le canton via des stands de distribution alimentaire et des produits de première nécessité.

Ensuite de quoi, Monsieur Pascal Pécaut nous a informé que :

- **Une soirée Celtique aura lieu le samedi 19 mars** à la salle communale afin de célébrer la Saint Patrick. Cette soirée sera animée par un groupe suisse de musique celtique.

- **La commémoration de l'ORT aura lieu le jeudi 24 mars.**

- **La Vogue 2022 aura lieu le samedi 25 juin.**

- **Les promotions et soirée des 8P auront lieu le 1^{er} juillet.**

- **Les séances de cinéma plein air auront lieu** le 18 juin, le 9 et le 10 juillet et le 5 août.

- **La fête du 1er août aura lieu à Chevrens.**

Lors de cette séance, la commission a voté à la majorité le remplacement des feux d'artifice par une animation plus respectueuse de l'environnement.

Signature : Claire Thibault Bulliard, présidente



Commune d'Anières

COMMISSION : Sociale, culture et loisirs.
Séance du : Mardi 3 mai 2022

Lors de cette séance du mardi 3 mai, la commission a auditionné Madame HENZI pour la présentation de son projet « **L'atelier du village** » à Anières, dont les buts recherchés sont :

- L'expression artistique avec l'enseignement de diverses techniques (aquarelle, pastel, modelage, dessin, collage)
- La création d'ateliers d'artisanat (couture, tricot, création de bijoux, techniques de réparation ou transformation...)
- L'échange autour de ces techniques avec un transmission du savoir.
- La promotion de projets particuliers tels que expositions, animations villageoises, ...

Afin de pouvoir obtenir des subventions et la gratuité d'un local, Madame Henzi souhaite créer une association, les statuts sont prêts, le comité est encore à constituer.

Les commissaires ont jugé ce projet très intéressant, **mais ont toutefois voté à la majorité de surseoir une décision** afin d'obtenir des informations complémentaires concernant le financement et son ouverture aux communes avoisinantes.

Puis la commission a auditionné le **Tennis Club d'Anières (TCA)**, représenté par Monsieur Belloni, Madame Mettler, Monsieur Künzi et Monsieur Kerim Germiyanoglu pour une demande urgente de rénovation des 3 courts, qui se sont dégradés avec le temps et n'offrent plus un confort de jeu optimal. Le coût estimé des travaux est de CHF 22'000.- pour le court 1 et de CHF 9'000.- pour les courts 2 et 3. Il est à noter que la dernière rénovation date de 2008 et que la durée de vie du type de revêtement utilisé est de 12-15 ans au maximum.

A la majorité, **la commission est favorable** à cette demande de financement des travaux de rénovation des courts n°1, 2 et 3 du TCA **pour un montant de CHF 31'000.-**.

Puis la commission a procédé à **l'élection de sa présidence et vice-présidence pour l'année de législature 2022-2023**.

A la majorité, avec l'abstention de l'intéressée, **Mme Dombre est élue présidente de la commission sociale**.

A la majorité, avec l'abstention de l'intéressée, **Mme Imhof est élue vice-présidente de la commission sociale**.

Puis Monsieur Pécaut a informé la commission **des subventions attribuées par l'exécutif** comme suit :

- **CHF 3'000.- ont été alloués à Aqua-Diving**. Il s'agit d'un soutien pour la 30^{ème} édition du nettoyage annuel du lac qui aura lieu les samedi 17 et dimanche 18 septembre 2022. L'association se consacre à la renaturation du lac et de ses rives ainsi qu'à la sensibilisation du public et de la population inhérente aux déchets domestiques.
- **CHF 5'000.- ont été alloués à l'association des « Amis des bateaux à vapeur du Léman »**, pour leur projet de rénovation de « L'Helvétie » et du « Simplon ».
- **CHF 5'000.- ont été alloués à l'association « Swiss Open Geneva »**. Il s'agit d'un soutien pour la 35^{ème} édition du Swiss Open de tennis en fauteuil roulant, qui aura lieu du 18 au 23 juillet au TC de Drizia Miremont.

Ensuite de quoi, Monsieur Pécaut a donné les informations suivantes :

Concernant **la Fête des voisins**, elle aura lieu le vendredi 20 mai aux Avallons, au Clos-les-Noyers, à Bassy et au chemin des Hutins. Les organisateurs bénéficieront du soutien logistique de la Commune ainsi que la mise à disposition d'une animation musicale.

Concernant **l'aide aux familles réfugiées ukrainiennes**, 4 logements mis à disposition par la commune seront occupés dès le 6 mai. Six familles seront ainsi hébergées, ainsi qu'une personne seule.

Concernant **les promotions citoyennes**, une sortie au Victoria Hall est organisée par la Mairie le 10 octobre à 20h.

Concernant les **cadeaux aux SP**, les maîtresses ont relayé à la Maire un manque d'intérêt des élèves concernés lors de la remise du cadeau, soit en l'espèce, un dictionnaire.

Il est à noter que l'Exécutif est attaché à la symbolique de la nature de cadeau, la commission propose d'inviter les maîtresses à réfléchir sur le sujet afin de transmettre une idée pour 2023.

Concernant les **caves ouvertes**, un bus circulera dans la commune, le tour durera 30 minutes. Un flyer sera envoyé avec le tracé qui indiquera également ces lieux.

Puis le groupe PLR Anières a interrogé l'Exécutif sur la participation des habitants d'Anières aux différents événements organisés par la commune. Il a été convenu que les données de fréquentation des dernières années seraient présentées puis discutées lors d'une prochaine commission afin d'inviter l'exécutif à redimensionner l'offre ou cibler les événements à succès, si nécessaire.

Signature : Claire Thibault-Bulliard, Présidente



COMMISSION : Finances

Séance du : 21 février 2022

RAPPORT ANNUEL 2021 DES PLACEMENTS DE LA COMMUNE D'ANIERES

A titre préliminaire, j'attire l'attention du Conseil municipal que les informations transmises à la Commission des finances contiennent des informations qui sont du domaine de la confidentialité portant sur la gestion de la fortune communale, des performances des établissements sous mandats de gestion, documentation qui n'appartient pas au domaine public.

Les discussions de la commission ont porté, pour partie, sur l'ingénierie financière, conversations qui est malaisée de rapporter dans un document qui sera publié sur CMNet et à la portée du public.

Elle a aussi débattu sur la manière de rapporter au Conseil municipal, tout en admettant que les données confidentielles ne figureraient pas dans le présent rapport.

En conséquence, je me contenterai de rapporter sur les principes généraux.

Pour les Conseillers municipaux qui désirent en savoir plus, je les invite à consulter le PV de la Commission du 21 février dernier.

Audition de Monsieur Cyril Berner de la société PPC Metrics

Depuis fin 2019, la Société PPC Metrics a un mandat de consultant en investissement pour l'allocation stratégique du portefeuille et des placements de la commune d'Anières. Au 31 décembre 2021, la fortune globale de la commune est de 120 millions de francs. 95 millions sont placés sous gestion.

Trois établissements sont chargés de gérer la fortune communale, soit les banques Pictet, UBS et Mirabaud.

Leur mandat porte sur des investissements dans différentes classes d'actifs comme les actions, les obligations, l'immobilier et le private equity. Ils ont un profil risque équilibré qui représente 90% des placements communaux. Celui de l'UBS est d'atteindre la performance d'un indice préalablement fixé, les objectifs de gestion de Mirabaud et de Pictet sont de surpasser les indices référentiels en appliquant une gestion active, c'est-à-dire qu'elles déterminent leurs allocations tactiques autour des pondérations stratégiques prédéfinies par la commune et PPC Metrics. Des limites sont fixées pour restreindre les risques de perte et la préservation du capital.

La commune a investi directement dans deux fonds de placements gérés par la banque Pictet. Ils sont établis sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

L'UBS gère un portefeuille de private equity qui distribue régulièrement des dividendes. PPC Metrics propose de réinvestir ces liquidités dans un nouveau fond de private equity.

Une partie de l'exposition des monnaies étrangères est couverte contre le risque sur les taux de change.

En 2021, la commune a placé dans des obligations suisses, gouvernementales étrangères et des marchés émergents.

Anières a par ailleurs investi dans un portefeuille immobilier.

Pour la gouvernance de la gestion globale de la fortune, PPC Metrics dispose de méthodes de gestion, outils et instruments financiers, permettant tant la comparaison que le suivi des performances des marchés, des mandats et des portefeuilles, des rendements et l'établissement de comparaisons avec d'autres investisseurs institutionnels permettant d'établir la performance consolidée des trois établissements bancaires.

Pour l'exercice 2021, il peut être rendu public que le rendement global de la fortune communale est de 8,8 %, rentabilité qualifiée de bonne, bien qu'en légère sous-performance en comparaison de l'indice référentiel qui est 10.4%.

La commission remercie Monsieur Cyril Berner pour ses excellents conseils en investissements et sa méthode de gestion.

La Commission gratifie l'Exécutif pour avoir présenté, en toute transparence, un Rapport annuel des placements 2021, permettant au législatif d'en prendre connaissance et d'en discuter.

Elle relève qu'en vertu de la séparation des pouvoirs, la gouvernance de la gestion de la fortune communale est de la compétence exclusive de l'Exécutif et que le choix des allocations stratégiques lui revient.

Pour conclure, la Commission des finances est satisfaite de l'action du Maire et prend acte du Rapport qui lui est fait.

Jean-Luc RICHARDET - Président



Commune d'Anières

Fondation la T'Anières

Conseil de Fondation du mercredi 6 avril 2022

Le conseil de Fondation de la T'Anières s'est réuni le mercredi 6 avril 2022 et a traité des points suivants :

1. Approbation du PV de la séance du 3 novembre 2021

Après le mot d'accueil de la Présidente, le Conseil de fondation approuve le PV de la séance du 3 novembre 2021 avec une demande de correction de la Présidente.

2. Présentation des comptes 2021

M. Frédéric Chave (directeur des opérations Suisse Romande pour le groupe Pop e Poppa servicefamille) présente les comptes 2021 de la Fondation.

La T'Anières a accueilli cette année 66 enfants dont 23 enfants à la garderie des tout-petits et 43 enfants à l'espace de vie décloisonné, marquant ainsi un excellent taux de fréquentation.

Concernant les comptes 2021 :

Le total des charges s'élève à CHF 962'892.-, dont environ 76% concernent les ressources humaines.

Le total des recettes s'élève à CHF 208'009.-, dont les écolages et les taxes d'inscription.

La subvention d'Anières se monte à CHF 754'883.-, dont CHF 105'000.- de loyer en nature.

En 2021, les charges ont augmenté de CHF 95'730.- par rapport à l'année 2020. Un écart qui s'explique principalement par une augmentation des coûts en ressources humaines en lien avec une année un peu particulière avec le départ en retraite d'une collaboratrice et l'engagement d'une professionnelle diplômée à la place d'une aide.

3. Rapport des réviseurs et approbation des comptes 2021

Les membres du conseil de Fondation ont pu prendre connaissance du rapport de l'organe de révision des comptes. Mme Claudine Hentsch invite donc les membres du Conseil à approuver les comptes 2021 ainsi que le rapport de l'organe de révision.

Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport de l'organe de révision et les comptes 2021 de la Fondation la T'Anières.

4. Inscriptions pour la rentrée scolaire 2022/2023

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2022/2023 ont été ouvertes au retour des vacances de février. Malgré les craintes quant au taux de remplissage (vu le nombre actuel de grands qui partiront à l'école), énormément de nouvelles familles d'Anières ont inscrit leurs enfants.

Les taux de remplissage sont très importants et majoritairement aniérais pour les groupes moyens/grands.

Le taux de remplissage pour la garderie des tout-petits est moins important mais cela est habituel pour ce moment de l'année. Cette structure continue généralement à se remplir pendant le printemps, voire à la rentrée scolaire.

5. Vie de la T'Anières

Mme Christiane Petremand (déléguée à la petite enfance pour la commune d'Anières) tire un grand coup de chapeau à l'équipe éducative, qui a monté le spectacle pour la fête de Noël. C'était un superbe spectacle de marionnettes pour les enfants et l'ambiance était magnifique. Le Père Noël a pu venir, mais dehors et sans le vin chaud ni les biscuits prévus pour les familles à cause des restrictions sanitaires.

Avec l'abandon de celles-ci, les projets s'annoncent à présent plus sympathiques. La T'Anières organisera juste avant Pâques sa traditionnelle chasse aux œufs pour les enfants. Puis se profilera, pour la fin de l'année scolaire, la course d'école. Les grands, qui quitteront la T'Anières pour l'école, iront dans un centre équestre.

Les promotions devraient pouvoir se dérouler comme traditionnellement, avec un moment en présence des familles. La thématique sera préparée en amont avec les enfants.

Le vendredi étant consacré aux nettoyages et rangements de l'institution, les promotions se dérouleront normalement le jeudi.

6. Divers

Le 7 décembre 2021, le personnel de l'institution a reçu le Conseil de Fondation à l'occasion d'un apéritif. Il a pu bénéficier d'une visite complète des locaux et le temps d'échange qui a suivi a permis de faire connaissance. Ce fut un moment très convivial.

Il est à relever finalement que Mme Christiane Petremand se retirera en juin 2022 après 50 ans passés dans la petite enfance à Anières (création de la première structure en 1972). Mmes Cindy Bettex et Fabienne Guerineau reprendront son travail et la codirection de l'institution après cette année scolaire de transition.

Les échos des familles concernant cette nouvelle organisation semblent très positifs.

Cet engagement pour la petite enfance mérite un grand coup de chapeau de la part du Conseil de fondation et Mme Christiane Petremand est chaleureusement applaudie.

Caroline DOMBRE
Membre du Bureau
Membre du Conseil de Fondation